



Nations Unies

**Rapport intérimaire
du Groupe de travail ad hoc
de l'Assemblée générale
à composition non limitée,
chargé d'élaborer un
Agenda pour le développement**

Assemblée générale
Documents officiels · Quarante-neuvième session
Supplément No 45 (A/49/45)

Rapport intérimaire
du Groupe de travail ad hoc
de l'Assemblée générale
à composition non limitée,
chargé d'élaborer un
Agenda pour le développement

Assemblée générale
Documents officiels · Quarante-neuvième session
Supplément No 45 (A/49/45)



Nations Unies · New York, 1996

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIÈRES

| | <u>Paragraphes</u> | <u>Page</u> |
|-------------------------------|--------------------|-------------|
| I. INTRODUCTION | 1 - 4 | 1 |
| II. MODALITÉS | 5 - 10 | 1 |
| III. RECOMMANDATION | 11 | 2 |

* Publié à l'origine sous forme miméographiée sous la cote A/49/45 (11 septembre 1995).

I. INTRODUCTION

1. À sa quarante-neuvième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution 49/126 du 19 décembre 1994, a décidé de créer au début de 1995 un groupe de travail ad hoc de l'Assemblée générale, à composition non limitée, qui, sous la présidence du Président de l'Assemblée générale, élaborerait plus avant un agenda pour le développement et présenterait un rapport sur l'état d'avancement de ses travaux avant la clôture de la quarante-neuvième session.
2. Le Groupe de travail ad hoc à composition non limitée, chargé d'élaborer un agenda pour le développement, a tenu trois sessions : la première du 21 au 24 février 1995, la deuxième du 8 au 19 mai 1995 et la troisième du 28 août au 8 septembre 1995.
3. Le Président de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, M. Amara Essy (Côte d'Ivoire), a fait office de Président du Groupe de travail.
4. À la 1re séance, le 21 février 1995, M. René Valéry Mongbé (Bénin) et M. Peter Osvald (Suède) ont été nommés vice-présidents du Groupe de travail.

II. MODALITÉS

5. Lors de sa première session, le Groupe de travail a procédé à un premier échange de vues sur les grandes lignes d'un plan général de l'Agenda pour le développement et a demandé au Secrétariat de lui fournir, avant sa session suivante, un recueil des buts, objectifs et engagements des grandes conférences, accords et réunions des Nations Unies des cinq dernières années, avec indication de leur degré de réalisation.
6. Lors de sa deuxième session, le Groupe de travail était saisi du plan général proposé par les vice-présidents et du recueil susmentionné, ainsi que de contributions écrites émanant d'un certain nombre de groupes et d'États. Partant du plan général proposé, le Groupe de travail est convenu que l'Agenda pour le développement devrait comporter les trois chapitres suivants : a) cadre général et objectifs; b) plan directeur et moyens d'application; et c) questions institutionnelles et suivi. Guidé par ce plan général, le Groupe de travail a procédé à un échange de vues sur les deux premiers chapitres.
7. À l'issue de ces discussions, le Groupe de travail a chargé ses deux vice-présidents d'établir, pour la troisième session, un texte de synthèse qui tiendrait compte des vues exprimées durant la deuxième session ainsi que de toutes les contributions écrites. À cette fin, le Groupe de travail a invité tous les groupes ou États intéressés à soumettre rapidement des contributions sur les trois chapitres. Le Groupe de travail a par ailleurs demandé au Secrétariat d'établir, pour la troisième session, une compilation de toutes les contributions écrites.
8. Lors de sa troisième session, le Groupe de travail était saisi du texte de synthèse présenté par les vice-présidents et de la compilation susmentionnée. Le Groupe de travail est convenu que le texte de synthèse des vice-présidents, bien que ne contenant que les deux premiers chapitres de l'Agenda pour le développement, devrait servir de base aux négociations. Le Groupe de travail a examiné le texte de synthèse et procédé à un échange de vues sur le troisième chapitre de l'Agenda pour le développement. À la fin de la session, le Groupe a chargé les deux vice-présidents d'établir un texte de synthèse révisé, contenant

aussi le chapitre III sur la base des discussions qui avaient eu lieu au cours de la troisième session.

9. Le Groupe de travail a accompli des progrès considérables mais, faute de temps, il n'a pas pu achever ses travaux.

10. À sa dernière séance, le 8 septembre, le Groupe de travail a clos ses travaux pour la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale et décidé de recommander que les travaux relatifs à ce point de l'ordre du jour soient poursuivis durant la cinquantième session de l'Assemblée, à partir du travail accompli au cours de la quarante-neuvième session.

III. RECOMMANDATION

11. À sa dernière séance, le 8 septembre, le Groupe de travail a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision ci-après :

"L'Assemblée générale, ayant examiné le rapport intérimaire du Groupe de travail ad hoc à composition non limitée, chargé d'élaborer un agenda pour le développement, conformément à la résolution 49/126 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1994 :

a) Prend note du rapport intérimaire du Groupe de travail ad hoc à composition non limitée;

b) Décide que le Groupe de travail ad hoc de l'Assemblée générale, à composition non limitée, devrait continuer ses travaux durant sa cinquantième session, en tenant compte des progrès accomplis durant la quarante-neuvième session, en vue de mettre au point le texte définitif d'un agenda pour le développement, et faire rapport à ce sujet durant la cinquantième session de l'Assemblée."